

**DÉLIBÉRATION N° 2015-43 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Délégation de pouvoir au directeur général pour l'attribution des marchés, lots 1 et 2 de  
« Préparation, livraison et service des repas pour les besoins des agents du Cerema  
(DTerSO), de l'IGN et du CPII »**

- **lot 1 : préparation, livraison et service de prestations de repas sur le site de Caupian, à Saint-Médard-en-Jalles (33 – Gironde)**
- **lot 2 : préparation et la livraison de prestations de repas sur le site de Bordeaux Caudéran (33 – Gironde)**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

**Article 1**

Le conseil d'administration donne délégation au directeur général pour attribuer les marchés, lots 1 et 2 de « Préparation, livraison et service des repas pour les besoins des agents du Cerema (DTerSO), de l'IGN et du CPII » et l'autorise à signer la décision d'attribution et les marchés afférents.

**Article 2**

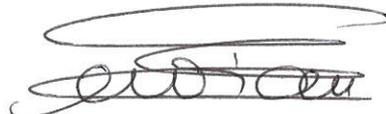
La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré par consultation écrite*

*adressée aux membres du conseil d'administration le 26 novembre 2015.*

Le 7 décembre 2015,

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau